MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –77

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260611-D202677-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
05/06/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD –- Jean-Emmanuel LAUZET - Nathalie MORICE – Vincent MAHÉ – Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Véronique POITEVIN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Alexandre GAILLARD donne procuration à M. Fabrice PORON
Mme Françoise GUYOT donne procuration à Mme D. HEMERY-BESNARD
Monsieur Jeannick MÉNARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Jean-Emmanuel LAUZET
Madame Laurence MOREL donne procuration à Mme Josyane PARENT
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à Mme Christine CHERAUD
Monsieur Daniel BARRE donne procuration à Mme Véronique POITEVIN

2026. 77 / DESIGNATION DES REFERENTS : Conseil de développement de Redon Agglomération

Madame la Maire explique à l'Assemblée que le Conseil de développement de Redon Agglomération est un lieu d'échanges participatifs, de concertation et de propositions citoyennes, le Conseil de développement permet l'expression de tous les points de vue et constitue une forme de "conscience collective", qui se nourrit de l'expertise d'usage de ses membres. Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat entre tous les acteurs du territoire, le conseil de développement s'efforce de contribuer, par son regard citoyen, aux politiques locales.
Il anime le débat public, crée des espaces de dialogue territorial, alimente et enrichit les projets et propositions, se saisit d'outils pour mieux s'impliquer collectivement.

Avec une commission spécifique de 4 collèges (Habitants, Monde associatif, Monde économique, Education-formation), le Conseil de développement est organisé en groupes de travail thématiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Messieurs Joël CRUBLET et Daniel BARRE, référents titulaires au sein de Conseil de Développement de Redon Agglomération.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur la Maire,
Marie-Laure PONDARD